

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUN 2016**  
**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**

**I. ADMINISTRATION GENERALE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 6 avril 2016.** **ADOPTE**  
Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 avril 2016.

**ADOPTE**

**2) Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.**  
L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation. La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ». Aussi, dans un souci de simplification, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations de ce jour, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

**II. FINANCES**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEFEVRE*

**3) Budget Ville :** **ADOPTE**

- **Approbation du compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier Municipal**
- **Vote du Compte administratif 2015**
- **Affectation du résultat d'exploitation 2015**

Le Conseil Municipal a :

→ approuvé le compte de gestion 2015 tenu par Monsieur le Trésorier Municipal.

→ approuvé le compte administratif 2015 tenu par Monsieur le Maire :

Résultat de clôture : Déficit d'investissement : **931.120,29 Euros**

Excédent de fonctionnement : **1.824.865,87 Euros**

Soit un excédent global de **893.745,58 Euros**.

→ statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 qui est de **1.824.865,87 Euros**.

*Pour le vote des comptes administratifs Ville et Assainissement, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du président de séance, au scrutin uninominal majoritaire : Monsieur Marc LEFEVRE a été élu.*

**4) Budget Assainissement :** **ADOPTE**

- **Approbation du compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier Municipal**
- **Vote du Compte administratif 2015**
- **Affectation du résultat d'exploitation 2015**

Le Conseil Municipal a :

→ approuvé le compte de gestion 2015 tenu par Monsieur le Trésorier Municipal.

→ approuvé le compte administratif 2015 tenu par Monsieur le Maire :

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : **39.728,44 Euros**

Excédent d'exploitation : **121.971,77 Euros**

Soit un excédent global de **161.700,21 Euros**.

→ statué sur l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2015 qui est de **121.971,77 Euros**.

**5) Budget Ville 2016 : Décision modificative n°1.**

**ADOPTE**

Décision équilibrée en dépenses et en recettes à **3.485.788,45 Euros.**

**6) Budget Assainissement 2016 : Décision modificative n°1.**

**ADOPTE**

Décision équilibrée en dépenses et en recettes à **161.700,21 Euros.**

**7) Réévaluation de la surtaxe communale sur l'assainissement.**

**ADOPTE**

La surtaxe communale sur l'assainissement, instaurée par une délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 1997, a été réévaluée le 13 décembre 2012 à 0,27 Euro H.T. le m<sup>3</sup>. Elle permet au budget annexe assainissement d'être équilibré en l'absence de toute possibilité pour celui-ci d'obtenir de la ville une subvention d'équilibre en vertu de l'instruction comptable M49. Il convient de la réévaluer en raison d'une forte érosion de son produit et de travaux importants d'assainissement prévus dans les prochaines années pour améliorer la qualité des eaux de baignade de la plage du Portel. Par conséquent, le Conseil Municipal a décidé de porter cette surtaxe communale à 0,50 Euro H.T. le m<sup>3</sup>.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**8) Compte administratif 2015 : Bilan de la politique foncière de la Ville :**

**POUR INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

La loi du 8 février 1995 prévoit que le Conseil Municipal doit débattre une fois par an sur la politique foncière de la Ville. Le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2015 est annexé au Compte Administratif.

*Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.*

**9) Dotation de Solidarité Urbaine 2015 - Rapport d'utilisation : pour information du Conseil Municipal.**

Conformément à la loi 96-142 du 21 février 1996, la Collectivité est tenue de présenter un rapport d'utilisation des crédits 2015 concernant les différentes actions entreprises dans le cadre du Développement Social Urbain.

*Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.*

**10) Subventions aux associations : état complémentaire 2016 n°1.**

**ADOPTE**

Le Conseil Municipal a approuvé l'état complémentaire n°1 des subventions 2016 accordées aux associations, comme suit :

|              |  |                 |
|--------------|--|-----------------|
| 6574-024     | FRCPM Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritime | 5.000 €         |
| 6574-024     | Association Napoléonienne Boulonnaise                                | 400 €           |
| 6574-212     | Coopérative scolaire Camus   | 2.900 €         |
| 6574-311     | Texas Dancing Country  | 300 €           |
| 6574-33      | Musicale Porteloise  | 2.700 €         |
| 6574-415     | Athlétic Gym Portelois   | 370 €           |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>11.670 €</b> |

**ADOPTE**

**11) Signature d'un avenant à la convention signée entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise.**

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire à la Musicale Porteloise de 2.700 Euros pour l'exercice budgétaire 2016.

Par conséquent, il a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention signée entre la Commune et la Musicale Porteloise.

➤ RAPPORTEUR : *Madame LAIDET*

**ADOPTE**

**12) Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.**

Il convient d'établir une nouvelle convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot, pour l'exercice budgétaire 2016. Par conséquent, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

➤ RAPPORTEUR : Madame DEWALLE

**13) Signature d'une convention entre la Commune et l'Office de Tourisme**

**ADOPTE**

L'Assemblée Municipale a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention entre la Commune et l'Office de Tourisme, pour l'exercice budgétaire 2016. Elle expirera le 31 décembre 2016, compte tenu du transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais au 1er janvier 2017.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LEPRETRE

**14) Signature d'une convention entre la Commune et le Stade Portelois**

**ADOPTE**

Le versement des subventions aux clubs sportifs est soumis à une réglementation particulière, entres autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires relatifs à l'utilisation de la subvention pour des missions d'intérêt général. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention annuelle de partenariat en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives pour l'exercice budgétaire 2016 entre la Commune et l'Association Stade Portelois.

**III. PERSONNEL**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LEFEVRE.

**15) Rémunération du personnel vacataire : Modification.**

**ADOPTE**

L'assemblée délibérante a modifié la délibération n°2015-139 en date du 16 décembre 2015, ayant pour objet la rémunération du personnel vacataire, afin de fixer la rémunération des intervenants pour les activités spécifiques à 48 euros la demi-journée (le reste de la délibération est inchangée).

**IV. VOIRIE ET RESEAUX**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**16) Dénomination des voiries du quartier Carnot.**

**ADOPTE**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Carnot et suite à l'aménagement des espaces publics, le conseil municipal a nommé les voiries nouvellement créées :

- voie desservant les 46 logements de Pas-de-Calais Habitat et la Maison de la santé et de la petite enfance : **rue Lucie AUBRAC**
  - voie desservant 2 résidences de services pour personnes âgées et la résidence Giono : **rue Marguerite DURAS**
  - voie desservant 1 résidence de services pour personnes âgées et la résidence Giono : **rue Joséphine BAKER**
- Par ailleurs, les deux nouvelles résidences porteront les noms suivants :
- résidence de 46 logements de Pas-de-Calais Habitat : **résidence Rosa PARKS**
  - résidence de 20 logements de Logis 62 : **résidence Abbé DUBOIS**

**V. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LIEVENS

**AVIS FAVORABLE**

**17) Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.) : nouvel arrêt de projet en date du 24 mars 2016 : Avis du Conseil Municipal.**

L'assemblée délibérante a rendu un avis favorable sur le nouveau projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.) de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais arrêté par délibération en date du 24 mars dernier.

**18) Enquête publique - Réhabilitation de la digue Carnot - Avis du Conseil Municipal. **AVIS FAVORABLE****

Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la réhabilitation de la digue Carnot sur le territoire des communes de BOULOGNE-SUR-MER et LE PORTEL. L'enquête publique se déroule à BOULOGNE-SUR-MER et LE PORTEL du 30 mai au 29 juin 2016 inclus.

**19) Enquête publique - Demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer « NAUSICAA » - Avis du Conseil Municipal. AVIS FAVORABLE**

L'assemblée délibérante a rendu un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter l'extension du Centre National de la Mer NAUSICAA de BOULOGNE-SUR-MER.

L'enquête publique se déroule à BOULOGNE-SUR-MER du 13 juin au 13 juillet 2016 inclus.

**20) Avis du Conseil Municipal sur la cession en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) par Pas-de-Calais Habitat à la société LIDL d'un local commercial et de ses annexes. AVIS FAVORABLE**

Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable sur la cession par Pas-de-Calais Habitat à la société LIDL d'un local commercial et de ses annexes pour la reconstruction du magasin LIDL dans le cadre de l'opération ANRU.

ADOPTE

**21) Conventions de délégation de co-maîtrise d'ouvrage avec la Fédération Départementale d'Energie pour l'effacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public : rue Georges Honoré et rue du Maréchal Foch.**

Il est prévu de passer une convention avec la Fédération Départementale de l'Energie pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public de la rue Georges Honoré et de la rue du Maréchal Foch, afin d'en définir la co-maîtrise d'ouvrage et les responsabilités liées à la conception et l'exécution des travaux.

**22) Convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour le projet de déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques sur le territoire ADOPTE**

L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières de la gestion du domaine public communal, et notamment la superposition d'affectations pour permettre le déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques quai de la Violette et rue des Champs.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

ADOPTE

**23) Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.**

Suite à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 qui a abrogé le Code des Marchés Publics et à l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de mettre en place un règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres afin de définir les règles de fonctionnement de celle-ci.

ADOPTE

**24) Convention d'engagements réciproques avec le Conservatoire du Littoral pour le « site d'Alprech ».**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conservatoire du Littoral qui définit les engagements réciproques de chacun pour la valorisation du « site d'Alprech », et notamment la vente de parcelles de terrain.

ADOPTE

**25) Groupement de commandes avec la Ville d'Outreau pour l'aménagement de la rue Carnot.**

Il est prévu de constituer un groupement de commandes avec la Ville d'Outreau pour l'aménagement de la rue Carnot, la Ville d'OUTREAU étant coordonnateur. Par ailleurs, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## **VI. SUBVENTIONS - CADRE DE VIE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**26) « Architectures et couleurs porteloises » : Subventions communales. ADOPTE**

Dans le cadre de l'Opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers ou à des commerçants pour la réalisation de travaux de façades.

27) **Avenant à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « architectures et couleurs porteloises ».** 2 ADOPTE

Le Conseil Municipal a décidé de passer un avenant à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « architectures et couleurs porteloise » afin de regrouper les catégories d'habitat en 3 typologies et de modifier les modalités d'attribution notamment en ce qui concerne les gammes de couleurs.

28) **« Travaux de réalisation de berceaux » : Subvention communale.** ADOPTE

Conformément à la délibération n°2007-86 en date du 4 octobre 2007, dans le cadre de l'opération « travaux de réalisation de berceaux », l'assemblée municipale a approuvé l'octroi d'une subvention municipale à un particulier pour la réalisation de travaux de berceaux.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur COPPIN*

ADOPTE

29) **Signature d'une convention de partenariat avec le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale concernant la fourniture, la pose et l'entretien de panneaux de sensibilisation aux bonnes pratiques de « pêche à pied de loisir ».**

L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat, pour une durée de 5 ans, entre la commune et le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale concernant la fourniture, la pose et l'entretien de panneaux de sensibilisation aux bonnes pratiques de « pêche à pied de loisir ».

## VII. ENSEIGNEMENT

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur COPPIN*

30) **Restauration scolaire : Fixation des tarifs 2016-2017.** ADOPTE

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs 2016-2017 de la restauration scolaire et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

31) **Garderies dans les écoles publiques : Fixation des tarifs 2016-2017.** ADOPTE

L'assemblée délibérante a décidé d'augmenter les tarifs 2016-2017 des garderies dans les écoles publiques de la Ville et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## VIII. JEUNESSE ET SPORTS

➤ RAPPORTEURS : *Monsieur LEPRETRE – Madame REBAH*

32) **Programme d'animations jeunesse pour la saison estivale 2016 : ALSH, stages véliques, mini-camps et CAJ : Modalités et tarification.** ADOPTE

L'assemblée délibérante a fixé les modalités et les tarifs pour la saison estivale 2016 des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), des stages véliques, des mini-camps et du CAJ.

## IX. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Délibération n°2015-39 en date du 16 avril 2015

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

✓ **Régie publicitaire : tarifs des encarts publicitaires de la brochure de présentation des animations de la saison estivale 2016.**

Conformément à l'arrêté municipal n°2016-124 en date du 24 mars 2016, la réalisation de la brochure de présentation des animations de la saison estivale 2016 se fera en application de la grille tarifaire suivante :

| Emplacement | Quadrichromie |
|-------------|---------------|
| 1/8 page    | 85 €          |
| 1/4 page    | 170 €         |
| 1/2 page    | 250 €         |
| 1 page      | 350 €         |

- ✓ **Régie de recettes « Manifestations et productions culturelles » : pièce de théâtre « Un amour redéchaîné » le vendredi 13 mai 2016 : Tarification.**  
Par arrêté municipal n°2016-150 en date du 14 avril 2016, Monsieur le Maire a fixé le prix d'entrée pour la pièce de théâtre « Un amour redéchaîné » par Pascal Chivet et Sylvie Danger, qui a été organisée le vendredi 13 mai 2016, à 20 heures 30, à l'Espace Culturel Philippe Noiret à 10 euros (tarif unique).
- ✓ **Sortie au musée Grévin à Paris organisée par le service seniors le samedi 23 avril 2016.**  
Une sortie au musée Grévin à Paris a été organisée par le service seniors, le samedi 23 avril 2016. Par arrêté municipal n°2016-151 en date du 19 avril 2016, Monsieur le Maire a fixé la tarification comme suit : 74 Euros pour les adhérents et 76 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le transport, la visite du musée Grévin et Montmartre et la balade en petit train).
- ✓ **Ligne de trésorerie d'un montant de 1.500.000 Euros auprès de la Société Générale.**  
Pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville du Portel a contracté auprès de la Société Générale une réservation de trésorerie d'un montant de 1.500.000 Euros, par arrêté municipal n°2016-173 en date du 27 avril 2016, dans les conditions suivantes :  
Durée : 1 an  
Index des tirages et taux d'intérêt : Les utilisations porteront intérêt sur le Taux Moyen Mensuel des Euribor 1 mois (EUF 1M) majoré de 1,4 % hors frais.  
Frais de dossier : 1.000 €  
Forfait de gestion : 1.500 €  
Commission de confirmation : calculée au prorata temporis au taux de 0,30 % l'an  
Frais de virement : 2 euros à chaque virement unitaire émis + 5 euros en cas de télécopie de confirmation.
- ✓ **Régie de recettes « Manifestations et productions culturelles » : concert de la batterie fanfare de l'orchestre de la Police Nationale, le samedi 4 juin 2016 : Tarifs.**  
Par arrêté municipal n°2016-176 en date du 29 avril 2016, Monsieur le Maire a fixé le prix de vente des billets d'entrée pour le concert de la batterie fanfare de l'orchestre de la Police Nationale, qui a été organisé le samedi 4 juin 2016, à 20 heures, salle Carpentier, comme suit : billet pré-vente : 5 euros – billet sur place : 7 euros.
- ✓ **Stages « véliques » – Saison estivale 2016 : Tarifs.**  
Le Pôle Famille organise six stages « véliques » pour des enfants âgés de 6 à 14 ans, du 11 juillet au 19 août 2016. La tarification a été fixée, par arrêté municipal n°2016-191 en date du 11 mai 2016, comme suit :  
- Semaines de 5 jours :  
    ♦ 20 euros pour les Portelois ou enfants scolarisés sur la Commune  
    ♦ 40 euros pour les extérieurs.  
- Semaines de 4 jours :  
    ♦ 16 euros pour les Portelois ou enfants scolarisés sur la Commune  
    ♦ 32 euros pour les extérieurs.
- ✓ **Régie de recettes « médiathèque » : Modification.**  
L'objet de la régie de recettes « médiathèque » a été étendu à la perception des recettes des activités « jeu » des ludothèques par arrêté municipal n°2016-209 en date du 19 mai 2016.
- ✓ **Gala du Pass : Tarification.**  
Le Pôle Famille a mis en vente des tickets pour les spectacles de cirque et de danse qui auront lieu au Chaudron les jeudi 23 juin à 19 h et les vendredi 24 et samedi 25 juin à 20 h. La tarification a été fixée, par arrêté municipal n°2016-224 en date du 24 mai 2016 à 5 euros par personne et par jour.

## X. **MANIFESTATIONS**

➤ **RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

- ✓ **Le guide des animations estivales permet de découvrir le programme des animations d'été, culturelles et sportives proposées pour l'été 2016 de juin à septembre.**

XI. **QUESTION SUPPLEMENTAIRE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

33) Servitude de passage des piétons sur le Littoral : Avis du Conseil Municipal.  
**AVIS FAVORABLE**